

## PROTOCOLE D'ACCORD DE RÉSILIATION AMIABLE

Entre les soussignés :

**La Ville de Sainte Anastasie (Gard)**  
Représentée par Monsieur le Maire  
110 Rue de L'Hôtel de Ville  
30 190 SAINTE ANASTASIE.

Et :

**EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA MEDITERRANEE**  
Représentée par Monsieur Paul DE LOS SANTOS, Directeur d'exploitation  
11 Rue de Lisbonne,  
13127 VITROLLES.

Étant ci-après conjointement désignées comme "**les Parties**" ou « **les Entités** ».

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de l'accord

Par la présente, les Parties conviennent de mettre un terme amiablement au Marché public n° 2021-69 portant sur la "*maintenance préventive et corrective, de rénovation et petits travaux d'installations d'éclairage public*" de la ville de Sainte Anastasie (ci-après « *le Marché* » ou « *le Marché initial* »).  
Ce Marché avait été attribué à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA MEDITERRANEE pour une durée de douze (12) mois à compter du 1er janvier 2022, renouvelable par tacite reconduction trois fois pour des périodes d'égale durée, sans que la durée totale n'excède quatre ans.

### Article 2 : Fondements juridiques

Conformément aux dispositions de l'article L.2195-1 du Code de la commande publique, et après accord entre les Parties, il a été convenu de mettre fin à ce contrat de manière anticipée et amiable, sans application de pénalités, dans l'intérêt des deux Entités.

### Article 3 : Engagement du repreneur

Cette résiliation est rendue possible grâce à l'engagement du Syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG, de reprendre en son nom et pour son compte l'exécution des prestations prévues dans le Marché initial.

#### Article 4 : Date effective de la résiliation

La date effective de la résiliation est fixée au 30 juin 2024.

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 17/07/2024

ID : 030-213002280-20240313-2024\_17C-CC

S<sup>2</sup>LOW

#### Article 5 : Formalités et transition

Les Parties s'engagent à respecter toutes les formalités nécessaires pour assurer une transition harmonieuse et la clôture de ce Marché dans les meilleures conditions possibles.

#### Article 6 : Renonciation à recours

Les Parties conviennent expressément de renoncer à tout recours l'une contre l'autre, tant au titre de l'exécution passée du marché que de sa résiliation.

Cette renonciation s'applique également à leurs assureurs respectifs.

#### Article 7 : Dispositions finales

Les parties prennent acte de cette résiliation amiable motivée par l'intérêt commun et conviennent de signer le présent protocole en deux exemplaires originaux.

Fait en deux exemplaires originaux à Sainte Anastasie, le 30/06/24

Pour la Ville de Sainte Anastasie  
Monsieur le Maire



Pour EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA MEDITERRANEE  
M. Paul DE LOS SANTOS  
Directeur d'exploitation

 **EIFFAGE**  
ENERGIE SYSTEMES

Eiffage Énergie Systèmes - Infra Méditerranée  
508 Ancienne Route d'Avignon - 30000 NIMES  
Tél : 04 66 26 02 66 - Fax : 04 66 26 21 67  
RCS : 328 518 017 - RCS Salon-de-Provence  
SAS au capital de 150 000 €